

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



26 mai 2008

**SELECTION ET RECRUTEMENT, CENTRES D’EVALUATION ET DE DEVELOPPEMENT, RAPS
ACTION POUR LA DEFENSE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE**

Suite à notre Bulletin du 7 avril 2008 intitulé “Le RAPS et les nouvelles procédures du Centre d’évaluation” Nous estimons important de vous tenir au courant des dernières discussions ayant eu lieu sur le sujet au sein du Comité paritaire de négociation.

Dans cette instance, le Syndicat et l’administration ne sont pas parvenus à un accord concernant le Centre d’évaluation et de développement, la nature des changements et leur impact sur le processus global de sélection et recrutement. Suite à ce désaccord, le Syndicat a pris la décision de faire appel au Groupe d’étude (Review Panel), organe indépendant chargé de résoudre les désaccords ou divergences d’opinions dans le cadre des accords collectifs de l’OIT.

Pour le Syndicat, les récents changements proposés unilatéralement par l’administration dans les procédures de recrutement et sélections et générées par le RAPS ont de lourdes conséquences sur les termes de l’Accord collectif signé en 2000.

Nul ne doit voir dans cette soumission au Groupe d’étude une quelconque entrave à la mise en place de nouvelles procédures améliorées de sélection et de recrutement. Le Syndicat a toujours œuvré lors des récentes négociations dans le sens d’une amélioration de ces procédures et a fourni un nombre considérable de propositions et de suggestions afin que le centre d’évaluation et de développement ainsi que les jurys techniques puissent être plus efficaces et plus justes et plus transparents. Le Syndicat demeure convaincu qu’il est dans l’intérêt du personnel et de l’Organisation elle-même d’avoir un système performant, rigoureux et moderne.

Cependant, en contestant le droit d’une des deux parties de faire des changements substantiels de manière unilatérale, le Syndicat estime qu’il agit pour protéger la négociation collective au sein de l’OIT. Si nous agissons de la sorte c’est bien pour préserver ces accords signés en 2000 et pour garantir que tout changement ayant trait à ces accords soit réalisé dans le cadre de légitimes négociations.

Nous vous informons que le Syndicat a suspendu sa participation à toute négociation ou discussion ayant trait aux procédures de sélection et recrutement jusqu’à l’issue d’une clarification émise par le Groupe d’étude.

Nous demeurons fermement convaincus de l’importance du dialogue social et de la négociation collective au sein de notre Organisation mais à condition que les règles du jeu de part et d’autre soient respectées.

Comme vous pouvez le mesurer à ces lignes, l’instant est grave. Nous savons que sur des sujets aussi cruciaux que la négociation collective et le dialogue social, nous pouvons compter sur votre soutien et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.